

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT No 024-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac que, lors de la séance extraordinaire du **mercredi 8 février 2023 à 19h**, à la salle du conseil située au 1216 rue Principale, le conseil municipal entend procéder à l'adoption du règlement no 024-2023 intitulé;

« POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION »

Donné à St-Roch-de-Mékinac ce 2^{ème} jour du mois de février 2023.


Sylvie Genois
Greffière-trésorière